



Le Bouquin Volant, association reconnue d'intérêt général, est habilité à recevoir des dons ouvrant droit à une réduction d'Impôt sur le Revenu de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. (Code Général des Impôts, art. 200 et 200 bis).

Soit pour un don de 100 € une déduction fiscale de 66 € et un coût effectif de 34 €.

JE SOUTIENS LE BOUQUIN VOLANT EN FAISANT UN DON.

Je donne 30 €

Je donne 60 € (bienfaiteur)

Je donne 40 € (sympathisant)

Je fais un don libre : €

NOM

Prénom

Adresse mail

(pour recevoir notre bulletin 2 fois par an)

Téléphone fixe

Téléphone portable

Adresse postale *(pour recevoir le reçu fiscal)*

Chèque à libeller à l'ordre du Bouquin Volant
et à envoyer 86 rue Danton - 92 300 Levallois-Perret